



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 15
07 Février 2019

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Championnat

La Commission prend connaissance de la liste des matchs qui n'ont pu se dérouler le week-end du 03 Février 2019 et fixe les rencontres à jouer aux week-ends des 10 et 17 Février 2019

- ✓ La rencontre de la Coupe U15 Intersport n° 21067128 St-Aubin de Guérande 1 / St-Marc Foot 2 prévue initialement le 16.02.2019 a été reportée. Les 2 clubs doivent convenir d'une date en semaine pour la disputer au plus tard le 20.02.2019
- ✓ La rencontre U18 D3 : n° 21157685 Guérande La Madeleine 1 / Savenay Malville Prinquiau FC 2 étant reportée et vue qu'aucune date n'est disponible pour les 2 équipes avant le 24.02.2019, il est proposé aux clubs de convenir d'une date en semaine au cours des vacances scolaires

La Commission rappelle qu'elle laisse le droit aux clubs de jouer leur rencontre en semaine avec accord du club adverse. Toute modification au calendrier doit se faire via footclubs

Le Président,
Mickaël Herriau

La Secrétaire,
Isabelle Loreau